LE THÔNÉSIEN

Rédacteur responsable: Patrick A. Gautier, case postale 244, 1226 Thônex

Organe de l'Association libérale de Thônex — Octobre 1998

Une femme à la Présidence du Conseil municipal

Ces quelques lignes pour vous dire que c'est avec émotion que je me suis vue attribuer cette charge et qu'il me faudra bien quelques séances «au bout de la table» avant de me sentir tout à fait à l'aise , mes prédécesseurs disent qu'on ne se sent jamais tout à fait à l'aise !

Je me réjouis de ces rendez-vous mensuels au cours desquels les problèmes communaux sont évoqués sinon résolus.

L'occasion me fut déjà donnée de dire combien je rendais hommage à ceux qui m'ont précédée «au perchoir» mais surtout aux 4 femmes qui dès 1966 eurent le courage (à l'époque cela s'appelait de la témérité) d'affronter l'arène thônésienne.

Mais que l'on ne s'y méprenne surtout pas car ces séances du Conseil municipal n'ont rien du pugilat

et du combat de reines. Tout le monde est courtois et respectueux des idées qui émanent d'autres rangs, à quelques incartades près. Mais en sera-t-il ainsi en cette période électorale ? Souhaitons le, car le Conseil municipal n'est pas l'endroit idéal pour des règlements de compte, l'essentiel étant le bon fonctionnement des affaires communales.

Comme je l'ai affirmé lors de la séance du 12 mai, il me tient à coeur de mener à bien le mandat qui m'a été confié, au plus près de ma conscience, avec coeur et énergie. Je m'efforcerai de mériter la confiance que mon Parti m'a accordée en m'y présentant et que mes collègues - tous partis confondus - ont confirmée en m'y élisant.

Je le ferai en m'assurant que les intérêts de notre commune et de ceux qui y vivent soient démocratiquement sauvegardés. Vive Thônex !

Isabel Rochat

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Le conseil municipal de Thônex *est au coeur de l'étude de son plan directeur qui sera rendu public au printemps 1999.*

Un plan directeur...

C'EST QUOI ? Une carte de notre commune mettant en évidence.

- ➪ l'urbanisation, l'habitat, les activités et les équipements publics
- ➪ les transports et les réseaux
- ➪ les sites naturels et bâtis
- ➪ l'agriculture et son paysage

Sans fixer directement la loi des usages du sol, le plan directeur communal fonctionne comme une charte d'aménagement permettant au Conseil municipal d'ajuster sa vision d'avenir, ses objectifs et ses moyens d'action.

POUR QUOI ? Superposé au plan directeur cantonal, Il permet une coordination et une vision d'ensemble de la commune et de ses alentours (communes limitrophes suisses et françaises)

Il permet de maîtriser les effets (financiers, sociaux, spatiaux) des décisions partielles que le Conseil municipal est amené à prendre séance par séance.

Le plan directeur communal permet à la Commune d'affirmer sa conception de l'aménagement et de le communiquer aux partenaires privés et publics.

POUR QUI ? Pour l'autorité législative communale, d'abord, laquelle peut ainsi :

➪ anticiper les besoins, programmer des équipements, planifier des décisions politiques et les charges financières y relatives.

➪ garantir la cohérence des décisions législatives

➪ assurer la continuité des projets communaux au-delà des mandats politiques de législature.

Pour chacun, enfin , qui peut

➪ examiner le développement de son quartier en particulier et de sa commune en général.

➪ prendre connaissance de l'évolution envisagée là où il habite, là où il travaille.

OU EN EST-ON ? Les délibérations des commissions étant soumises au secret de fonction, il n'est pas question de révéler ici le détail des débats.

Nous pouvons néanmoins signaler que les travaux portent sur les grands problèmes urbanistiques de notre commune. Bien entendu le sort des Communaux d'Ambilly figure au centre des préoccupations: faut-il se laisser imposer le diktat mégalomane de l'Etat, établir un projet communal raisonnable ou refuser, dans la limite de nos prérogatives communales, tout aménagement ? Ce sont là les problèmes que le Conseil municipal aura à résoudre

L'attention de la commission se focalise également sur le problème de la densification éventuelle des zones d'immeubles encore partiellement occupées par des villas ainsi que sur l'opportunité d'augmenter le taux d'occupation du sol dans les zones de villas.

Par ailleurs, les commissaires se penchent sur les possibilités de mettre en valeur, en faveur de la petite industrie et du secteur tertiaire, certaines zones situées à des endroits stratégiquement opportuns .

Les problèmes de circulation retiennent bien sûr toute l'attention qui leur est due, afin de réduire les nuisances à un niveau acceptable.

La protection du cadre de vie des habitants de notre commune est un souci constant des commissaires.

Le plan directeur devrait être adopté avant les élections d'avril 1999. D'ici là les libéraux veilleront à ce que Thônex ne se transforme pas à l'avenir en cité dortoir ou en voie de transit. Nous sommes conscients que nous devons, en effet, tenter par tous les moyens d'améliorer la qualité de vie de nos communiers.

Olivier Favre

Jacques Boissonnas

LES DÉCHETS ET L'ENVIRONNEMENT

Lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 1997, le groupe libéral a déposé un projet de délibération concernant la récupération des déchets. Il s'agissait de trouver des moyens visant à limiter les frais occasionnés par les déchets tout en ayant une approche écologique, deux aspects de politique chers aux libéraux.-

Faute d'une organisation correcte du ramassage des déchets, tout part dans nos poubelles. Or, le ramassage des déchets ménagers (trajets des camions de voirie de Thônex aux Cheneviers) et leur élimination (prix au tonnage de déchets) sont très coûteux. Autrement dit, il paraît intéressant de limiter le volume et le poids de nos ordures ménagères. Pour cela, il convient d'organiser le tri des déchets, afin qu'il ne reste dans nos ordures ménagères que ce qui n'a pas pu être récupéré.

Notre projet s'articule sur 3 volets : rationaliser la collecte et le transport des déchets, encourager le recyclage et la valorisation afin de n'envoyer en décharge que les déchets ultimes et développer les méthodes d'information et de sensibilisation de la population et des entreprises. Dans un premier temps, nous ne pensons pas remettre en cause le ramassage des ordures ménagères, mais on peut se demander si les 3 ramassages hebdomadaires se justifient encore dans notre période de crise. La Ville de Genève ne ramasse les ordures que 2 fois par semaine et ce serait envisageable à Thônex à condition de développer le deuxième volet de notre projet, soit un ramassage bien organisé des déchets récupérables.

Les déchets récupérables sont essentiellement le verre, le papier, le carton, l'aluminium, la ferraille, l'huile, les piles, les déchets volumineux, le PVC et le PET. Pour le ramassage de ces déchets, notre projet propose un nouveau principe: celui d'une déchetterie mobile. Celle-ci vise à collecter globalement toutes les matières récupérables. Un grand conteneur compartimenté en modules amovibles serait déposé sur un site préétabli et un jour spécifié, conformément à un

COMMUNE DE THÔNEX
Comptes financiers 1997

Les comptes 1997 de la Commune présentent un montant de Fr. 18'738'012,- aux charges et Fr. 18'263'627,- aux revenus. Ainsi, pour la première fois de l'histoire de notre commune, le résultat se solde par un excédent de charges de Fr. 474'385,-.

Cet excédent de charges est dû à l'important écart des impôts sur le revenu et la fortune que notre Commune connaît depuis l'exercice précédent. En effet, au mois de mars 1997, lorsque nous avons reçu les résultats fiscaux publiés par l'Etat de Genève, nous avons eu la désagréable surprise de constater une baisse de 10 % de nos revenus, ce qui plaçait la commune de Thônex dans le peloton de tête des communes ayant eu une diminution importante de leur fiscalité. Dès que cet élément a été connu, le Conseil administratif a immédiatement pris des mesures pour éviter une «catastrophe» lors du bouclement des comptes 1997 étant donné que l'estimation des revenus faite à l'époque de la préparation du budget prévoyait, selon le Département des Finances, une hausse d'impôts d'environ 3,5 % par rapport aux résultats escomptés en 1996. Force était donc de constater que les prévisions du Département étaient bien loin de la réalité. La mesure principale a, bien entendu, été de restreindre au maximum les charges de la Commune en les limitant aux objets strictement nécessaires. Cela s'est donc traduit par une économie globale de Fr. 2'048'600,- sur les diverses rubriques composant notre compte de fonctionnement.

Mais, malheureusement, en avril 1998, une nouvelle mauvaise surprise concernant les rentrées fiscales nous est parvenue avec, à nouveau pour effet, une baisse, certes moins importante que celle de l'an dernier, mais qui représente Fr. 2'662'000,- de moins que le montant budgétisé à l'époque. D'où l'excédent de charges cité auparavant.

Par conséquent, il est évident que le budget 1998, qui prévoyait un excédent de charges n'était que trop réaliste et il sied de rappeler que le plan financier quadriennal de redressement de notre Commune a été accepté par le Conseil d'Etat.

Ne pouvant obtenir des prévisions fiables de la part du Département cantonal des finances, le Conseil administratif a, à sa demande, été reçu «in corpore» par la présidente du dit Département. Celle-ci s'est engagée à donner réponse à la Commune sur 3 points importants, à savoir:

1. l'éventuelle réduction des emplois sur notre Commune,
2. la vérification des données fiscales des personnes habitant dans les zones limites intercommunales (Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Vandoeuvres...),
3. la vérification de la taxation des employés des établissements et entreprises situés sur la commune.

Nous espérons obtenir une réponse à fin octobre 1998.

Roger Schorer
Conseiller administratif